

Campagne de financement doctoral

Etudes et recherche en renseignement

- Edition 2021 -

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Dans le cadre de sa mission de valorisation des travaux de recherche consacrés au renseignement, l'Académie du renseignement lance un appel à candidature pour le financement de deux contrats doctoraux à compter de l'année universitaire 2021-2022.

- Une première allocation sera attribuée pour le développement d'un projet de recherche sur la dimension **scientifique et technique** du renseignement (cybersécurité, cryptographie, programmation informatique, développement télécoms, etc.).
- Une seconde allocation sera attribuée pour le développement d'un projet de recherche en **sciences humaines et sociales** (histoire, droit, sciences politiques, relations internationales, etc.) consacré aux enjeux du renseignement.

Les axes de recherche intéressant plus particulièrement l'Académie du renseignement relèvent des thématiques suivantes :

- dans le champ des disciplines scientifiques et techniques
 - . Big data, intelligence artificielle
 - . l'innovation et les technologies émergentes
 - . le cyberspace
- dans le champ des disciplines humaines et sociales
 - . politiques publiques et institutionnalisation du renseignement (approches comparées, problématiques juridiques et de contrôle notamment)
 - . les mutations de la criminalité organisée
 - . la prolifération
 - . la protection des intérêts fondamentaux de la Nation (dont transferts immatériels internationaux de biens et technologies sensibles)

- . la clandestinité
- . ingérence et contre-ingérence
- . la place des sources ouvertes dans le renseignement
- . le renseignement d'intérêt militaire (concept, histoire et évolutions, métiers, formation, carrières)
- . l'utilité des sciences sociales pour le renseignement (anthropologie, connaissance des communautés, *social intelligence* ...)
- . l'utilité de la psychiatrie et des sciences comportementales pour le renseignement
- . les modes de coopération intégrés en matière de renseignement (Union européenne, INTCEN, ONU, Interpol ...)

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le candidat, détenteur d'un diplôme de master 2, choisit la formation doctorale dans laquelle il entend s'inscrire pour l'année universitaire 2021-2022, puis adresse son dossier de candidature à l'Académie du renseignement¹.

En cas d'admission, les services du Premier ministre par l'intermédiaire de l'Académie du renseignement versent une allocation à l'établissement auquel est rattaché le doctorant sélectionné, afin de le salarier durant ses trois années de recherche, pour une rémunération dans la cadre d'un contrat doctoral.

Sont éligibles à ce programme les étudiants inscrit² dans une université française.

Les dossiers de candidature sont examinés par un comité de sélection composé :

- du coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme ou son représentant ;
- de deux responsables de la communauté du renseignement ;
- du directeur de l'académie du renseignement ;
- d'universitaire enseignant-chercheur.

La sélection des candidatures se fera su la base des principaux critères suivants :

- la pertinence du sujet proposé par rapport aux thématiques privilégiées ;
- la valeur scientifique et l'originalité de l'approche choisie au regard des avancées contemporaines des études sur le renseignement ;
- la valeur du candidat et de son projet professionnel ;
- la valeur du laboratoire d'accueil et la qualité de l'encadrement.

Afin de permettre la mise en place des financements, une convention sera signée entre l'Académie du renseignement et l'université concernée. Par ailleurs, les droits et obligations des différentes parties et notamment du doctorant à l'égard de l'Académie feront l'objet d'une charte.

¹ Dans le cas où le candidat n'aurait pas encore validé son diplôme de master 2, il devra faire parvenir les pièces manquantes de son dossier à l'Académie du renseignement dès l'obtention de son diplôme. La non-validation de son master 2 entraîne *ipso facto* l'annulation de sa participation au programme doctoral de l'Académie du renseignement.

² Par « inscription » est entendu le fait, pour le candidat, de bénéficier d'une lettre par laquelle le directeur de l'école doctorale s'engage à l'accueillir s'il est admis au programme doctoral de l'Académie du renseignement.

CALENDRIER PREVISIONNEL

1^{er} juillet 2021 : début de la campagne d'allocation doctorale mise en ligne sur le site internet de l'Académie du renseignement

15 septembre 2021 : date limite de dépôt des dossiers de candidature

octobre 2021 : examen des dossiers de candidature par le comité de sélection

novembre 2021 : audition possible des candidats retenus

décembre 2021 : notification d'admission des candidats et signature de la convention de financement